# LES ÉCHOS DE JALOGNY

Magazine municipal - Décembre 2020

**MAIRIE DE JALOGNY 03 85 59 11 55**

Ouverture au public
Le lundi de 14h à 17h30
Et le vendredi de 8h30 à 12h

Courriel : mairie.jalogny@wanadoo.fr

## LE MOT DU MAIRE

L'année se termine comme elle a commencé, toujours sous la menace du corona virus. Avec le vaccin, l'espoir d'un monde futur se profile à l'horizon de l'été 2021.
Alors je vous parlerai du monde de demain mais localement, celui des projets concernant notre village.
Mais avant de parler du monde de demain, quelques mots sur le monde d'aujourd'hui.
Vous avez tous remarqué à l'entrée du village le radar pédagogique qui vous indique votre vitesse. Quatre-vingts pourcents des automobilistes respectent la limitation à cinquante kilomètre/heure. Il nous reste à trouver la bonne solution pour convaincre les réfractaires.
Nous sommes de plus en plus nombreux à vivre à Jalogny : 375 personnes toute l'année et 394 avec les résidences secondaires. Notre village attire les jeunes familles, nous avons toujours une cinquantaine d'enfants scolarisés en maternelle et en primaire.
Parlons maintenant du monde de demain.
Nous avons prévu de doubler le volume d'eau de la bâchasse. Cette réserve d'eau se trouve dans le centre bourg en face de la grange récemment rénovée. Beaucoup de personnes utilisent cette réserve notamment pour l'abreuvement des animaux. Des subventions du département nous aideront à financer les travaux.
Nous allons terminer le chantier de la grange pour fin juin avec une inauguration prévue à l'automne.
Un peu d'argent dédié à la voirie nous permettra la réfection d'un tronçon rue de la Chapelle, la remise en état du chemin des Condemines ainsi que le profilage de la chaussée de la route de Saunat. Nous allons également goudronner la montée donnant accès au local technique.
D'un point de vue financier, je pense que nous vous devons la transparence sur les indemnités des élus à savoir je perçois personnellement 600 euros quant aux adjoints ils sont rémunérés sur la base de 300 euros. Il faut savoir que pour une localité de notre taille l'Etat permet des indemnités bien supérieures. Nous tenons compte des finances de notre commune pour en fixer les montants.
L'ensemble des élus du conseil municipal se joint à moi pour vous présenter tous nos meilleurs vœux pour l'année 2021. Surtout prenez bien soin de vous.
Compte tenu de cette situation très particulière nous ne pourrons pas organiser les traditionnels vœux du maire dans la salle communale.

Patrick Taupenot

## SOMMAIRE


| | |
|---|---|
| Infos diverses | p.3 |
| Bilan de l'année 2020 | p.4 |
| Hommage aux poilus | p.5 |
| Site internet | p.5 |
| Affouage | p.6 |
| Sortons nos vélos | p.7 |
| Vie associative | p.8 à 9 |
| Histoire de Jalogny | p.10 |
| Natura 2000 | p.11 |



Parution janvier 2021
IPNS Mairie de Jalogny

# INFOS DIVERSES

## ETAT-CIVIL

Nous déplorons deux décès sur la commune :
Monsieur Roger GENESTIER, décédé le 8 septembre 2020 à Cluny, domicilié 3 route de la Maison de Terre.
Madame LOISY Huguette née GAUGUET, décédée le 28 novembre 2020 en son domicile 1 montée de Brout
Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

## ÉLECTIONS

Les élections régionales et départementales devront se dérouler courant juin 2021 (la date n'est pas encore fixée pour l'instant).

L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin.

La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr

L'inscription est automatique pour les jeunes qui auront 18 ans la veille du 1er tour (sous certaines conditions), ainsi que pour les Français(e) obtenant la nationalité à partir de 2021. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, 1ère inscription, citoyen européen résidant en France...), vous devez demander à être inscrit(e).

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en 2005 doivent se faire recenser en mairie à partir de leur 16ème anniversaire.
Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

## CARTE D'IDENTITE – PASSEPORT – CARTE GRISE

Petit rappel : les pré-demandes de cartes d'identité et de passeports s'effectuent sur le site ants.gouv.fr. Vous devez ensuite prendre un RV à la mairie de Cluny – 03.85.59.05.87 pour finaliser votre demande. Il faut compter un délai d'un mois pour l'obtention de la pièce d'identité.
En ce qui concerne la demande pour la carte grise, celle-ci doit se faire gratuitement en ligne UNIQUEMENT SUR LE SITE ants.gouv.fr.

## C.C.A.S.

Des aides sont mises en place par le CCAS (cantines, centre aéré…) Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat de la mairie.

## URBANISME

Pour le deuxième semestre de cette année, il a été déposé :

- Un permis de construire pour la construction d'un tunnel de stockage à vocation agricole – 5 route de la Maison de Terre
- Un permis de construire pour une maison individuelle – Lotissement Les Teppes

Et des déclarations de travaux pour :

- Une modification de façade - 1 rue du Praillon
- Changement des menuiseries à l'identique – 5 rue de la Saint Valentin
- Un abri de jardin – 6 Chemin de Verneau
- Une réfection de toiture et de façade – 2 rue du Retour
- Une réfection de toiture, pose de menuiserie, de panneaux solaires, construction d'un abri de jardin – 4 rue des Jardins
- Une réfection de toiture et de façade – 1 route des Bois
- Une réfection de toiture et de façade – 3 rue de la Charme
- Aménagement d'une habitation dans une dépendance – 10 rue de la Saint Valentin

# ACTUALITÉS

## BILAN DE L'ANNEE 2021

**Ce début d'année 2021 est l'occasion de faire un rapide bilan des différents travaux qui ont été réalisés au cours de l'année précédente.**

**• Place de Vaux**
Comme nous l'avions évoqué dans le dernier bulletin, les travaux sur la place de Vaux sont achevés. La voirie a été réalisée par Bourgogne-Sud-TP, la plateforme de l'abri bus par les cantonniers et l'abri-bus par les conseillers et le maire lors de deux samedi matins.

**• Cimetière**
Suite à l'effondrement d'une partie du mur d'enceinte du cimetière, l'entreprise Thimon Frères de Tramayes est intervenue pour une première tranche de travaux consistant en la réparation du mur (tranche 1 = 3140€ HT). Une deuxième tranche de travaux est prévue pour la réfection de la couvertine du mur après la saison de la fenaison (tranche 23980€ HT).

**• La grange communale**
La deuxième partie de la rénovation de la grange a commencé par la consultation des entreprises qui feront les travaux. Le calendrier de calage est en cours de réalisation.
Les entreprises retenues sont :

Lot 1 - gros œuvre : entreprise Martin, Vendenesse les Charolles.
Lot 2 - charpente couverture : Renon, Cluny.
Lot 3 - menuiserie alu : Rollet, Crêches sur Saône.
Lot 4 - Terrassement : Bourgogne Sud-TP, Brandon.

Les travaux consisteront en :
un jointoyage des murs à l'intérieur et à l'extérieur, un bardage bois sur le mur en agglos à l'intérieur, la pose de 2 verrières, la pose d'une baie vitrée et l'aménagement des abords.

**• Gestion forestière**
Pour faciliter la logistique des grumes abattus, une place de retournement a été prévue sur la route de Cluny . Cette place empierrée permettra le stockage de grumes de bois issus des bois publiques ou privées (80% de subvention).
Les chablis de qualité tombés pendant la tempête de décembre 2019, ont été étêtés et rapprochés des chemins pour permettre leur enlèvement. Ils ont tous été vendus. C'est une ressource non négligeable pour la commune. 70% des ressources sont réinvesties dans le plan de gestion de la forêt.

# ACTUALITÉS

## HOMMAGE AUX POILUS : ANTOINE BOURDON

*Dans cette rubrique, nous relaterons dans chaque bulletin, l'histoire d'un poilu de Jalogny, notamment grâce à l'important travail de mémoire réalisé par Jean-Baptiste LALANDE, professeur à CLUNY. Si vous avez des informations ou des précisions à apporter, vous pouvez les envoyer par mail à jblalande@yahoo.fr*

Antoine est le fils unique de Claude BOURDON et de Jeanne DELORME cultivateurs au lieu-dit « Les Bousseaux ». Il est né le 17 février 1892.

Avant son incorporation il fait une préparation militaire (entrainement à la marche, au tir, à la gymnastique, à la lecture de carte d'état-major,…) et obtient son brevet d'aptitude militaire le 31 juillet 1913. Il est incorporé au 56eme RI le 8 octobre 1913 et est nommé caporal le 1er septembre 1914.

Il est mort au combat (porté disparu) le 1er octobre 1914 au Bois d'Ailly (Meuse).

Dès septembre 1914, la prise du Bois d'Ailly (bois situé à l'est de Saint-Mihiel) a constitué un des objectifs principaux des attaques françaises. L'occuper c'était tenir sous son feu St-Mihiel et les routes qui y conduisaient. Le monument ossuaire du Bois d'Ailly entretient la mémoire des nombreux morts du Bois d'Ailly.

*Monument inauguré le 11 novembre 1923 par le Président du Conseil Raymond Poincaré.*
*Aux confins des bois d'Ailly, de la Tête à Vache et de la Louvière, près de la tranchée de la Soif et du Fort du Camp des Romains. Les grands noms des champs de bataille du Saillant de Saint-Mihiel sont inscrits sur l'obélisque ainsi que tous les régiments ayant participé aux combats. Sous sa base un ossuaire rassemble les restes mortels non-identifiés retrouvés aux alentours.*

## SITE INTERNET - www.jalogny.fr

Comme nous l'avions annoncé lors de la campagne électorale, le site internet de la commune est en cours d'élaboration.

Les principaux objectifs du site :

• Communiquer vers les habitants de Jalogny (compte-rendu des conseils municipaux, horaires de la mairie, coordonnées des services de l'état,…)

• Communiquer vers l'extérieur, notamment pour mettre en avant notre patrimoine historique, notre patrimoine naturel, la vie économique…

Pour ce faire, voici les rubriques que nous avons retenues et qui seront les clés d'entrée dans le site internet :

**Vie communale / Nos salles communales / Notre patrimoine / Nos paysages / Nos artisans / Vie associative / La ferme de Jalogny**

La mise en ligne (au moins partielle) est prévue pour la fin du mois de janvier.

# ACTUALITÉS

## AFFOUAGE

**Qu'est ce que l' affouage**

Les origines de l'affouage remontent au moyen âge. Le mot « affouage » vient de l'ancien français « affouer », qui signifie « chauffer », lui-même dérivé du latin focus qui désigne le foyer.

L'affouage constitue la survivance de l'ancien droit où, en contrepartie des travaux de « corvée », les paysans partageaient en commun certaines possibilités d'utilisation des terres indispensables à leur survie, dont la forêt. Actuellement, l'affouage peut être défini comme un mode de jouissance des produits des forêts communales ou sectionales relevant du régime forestier. Il peut permettre chaque année à certains habitants de la commune ou de la section d'entrer en possession du produit des coupes qui leur sont délivrées, Les bénéficiaires sont dits « affouagistes ». L'affouage n'est pas un droit pour les habitants. Seul le conseil municipal peut décider si les coupes affouagères seront vendues ou partagées en nature.

**L'affouagiste** est le bénéficiaire de l'affouage, c'est à dire celui qui remplit les conditions pour figurer sur la liste appelée « rôle d'affouage » suivant le mode de partage de l'affouage arrêté par le Conseil Municipal. Le rôle d'affouage est arrêté chaque année par délibération du Conseil Municipal.

**La délivrance** est la remise du permis d'exploiter, elle se fait généralement fin novembre. La coupe du bois doit être terminée avant le 15 avril. Le débardage (enlèvement du bois coupé) se réalise avant le 15 octobre.

L'affouage est une possibilité et non pas une obligation.

L'amélioration de chaque forêt est recherchée dans le cadre de son aménagement étudié par l'Office national des forêts et soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Cet aménagement doit tenir compte des demandes actuelles de chaque Commune pour ses habitants, mais il lui faut aussi en fixer les limites pour que l'avenir de chaque forêt ne soit pas compromis.

Source : https://www.ofme.org/documents/FiliereBois/Affouages-dossier-ONF.pdf

**La forêt de Jalogny et de Vaux**, histoire et situation géographique et superficie des affouages

La commune de Jalogny possède une belle forêt de 82 ha, le conseil municipal a réfléchi et délibéré à un document d'aménagement forestier réalisé par l'ONF (Office National des Forêts) pour garantir des revenus à la commune et préserver les affouages, tenir compte du changement climatique et de l'harmonie des paysages.

L'enjeu principal des forêts de la commune de Jalogny est la production ligneuse de bois d'œuvre ainsi que de bois de chauffage, notamment pour les besoins en affouage.

Le niveau d'enjeu de la fonction sociale est local (avec la pratique de l'affouage, de la chasse et des promenades) et celui de la fonction écologique varie d'ordinaire à reconnu pour la Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000 Habitats).

Les forêts de la commune de Jalogny, d'une surface de 81,60 ha, se situent dans la région naturelle du «Clunisois».

Elles sont composées par le regroupement de 2 sections (forêt sectionale de Jalogny, parcelles 1 à 26 et forêt sectionale de Vaux, parcelles 101 à 126).

Les deux massifs forestiers reposent sur des terrains cristallins, plutôt acides. Dans les milieux et bas de versant, les sols sont assez profonds mais très acidiphiles, leur productivité est correcte. Sur les plateaux et les hauts de versant, les sols sont un peu plus superficiels et la productivité est plus faible.

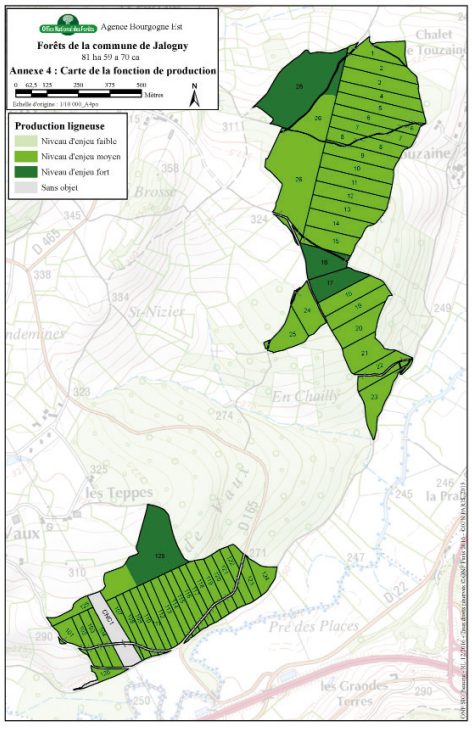


*Carte aménagement Jalogny et Vaux*

# ACTUALITÉS

*Réf article jsl du 16/12/2020 la foret, une ressource disponible à adapter aux conditions climatiques*
Les affouages à Jalogny, une tradition qui perdure mais décline années après années. Dans la période les années 1960-1965, on comptait plus de 70 affouagistes par an mais depuis 2006 le nombre oscille entre 6 à 21 et pour la première fois, les affouages n'auront pas lieu cet hiver 2020/2021 faute d'inscription.
La commune s'inquiète du manque d'intérêt pour cette activité, qui malgré le travail demandé, reste un moyen de chauffage peu onéreux
Les personnes intéressées et débutantes peuvent faire part de leur intérêt à la mairie, qui vous renseignera sur l'organisation et les modalités d'inscriptions des prochains affouages. Plusieurs habitants et conseillers se concertent afin de proposer un accompagnement et des conseils adaptés à chacun. Une rencontre sera organisée avec une personne de l'ONF afin de donner de plus amples informations sur les techniques, le matériel utilisé et les EPI (Equipements de Protection Individuelle).

## ÉVÉNEMENT

### SAMEDI 20 MARS 2021, JOUR DU PRINTEMPS : SORTONS NOS VÉLOS !

La commune de Jalogny accueille l'association « La Vie Cyclette en Clunisois » pour une journée autour du vélo. Programme envisagé, susceptible d'évoluer :

MATIN
• Découverte de l'atelier d'auto-réparation proposé par l'association la Vie Cyclette en Clunisois à destination de toute personne, enfant, adolescent ou adulte ayant besoin de conseils et d'accompagnement pour l'entretien ou la réparation de son vélo.
• Stand d'information de l'association La Vie Cyclette en Clunisois.
• Mise à disposition de vélos électriques aux habitants de Jalogny souhaitant essayer.
• Temps d'échange autour de la mobilité à vélo sur notre territoire.
• Pic-Nic partagé : chacun apporte son casse-croûte (Précaution Covid 19 oblige...)

APRES-MIDI
•Randonnée collective à vélo accessible à tous à partir de 7 ans, les mineurs devant être accompagnés par leurs responsables légaux. Ni l'association « La Vie Cyclette en Clunisois », ni la commune de Jalogny ne peuvent être responsables des participants à cette randonnée.

**Vous retrouverez le programme définitif sur le site internet de Jalogny www.jalogny.fr, en affichage à la mairie et dans vos boîtes aux lettres au moins 2 semaines avant le 20 mars.**

# VIE ASSOCIATIVE

## CLUB «LE BEAU TILLEUL»

Pour ce second semestre, le club Le Beau Tilleul ne s'est pas réuni. La situation sanitaire nous a obligé de suspendre les manifestations et les rencontres. Tous les autres clubs Générations Mouvements ont de même cessé leurs activités. Une décision difficile mais nécessaire pour préserver la santé de tous. Aussi , les restrictions relatives aux 2 confinements ont rendus les sorties limitées et raréfiées, réduisant les contacts amicaux.
C'est avec regret que nous avons suspendu la préparation des projets relatifs des 40 ans du Club avec un après-midi de rencontre et une sortie pour un déjeuner spectacle envisagés.
Actuellement aucune modalité pour l'Assemblée Générale suivie habituellement par un repas ne peut être prévue et l'organisation du retour aux rencontres sera envisageable dès lors que la situation deviendra sans risque. Que 2021 apporte rapidement une vie sans les contraintes actuelles et une meilleure santé, le retour d'une activité économique et sociale et facilitant ainsi la reprise des échanges familiaux et du Club.

*Le club «Le beau tilleul» vous souhaite une bonne santé, de nombreux bons moments et meilleurs vœux pour 2021*

## COMITÉ DE FLEURISSEMENT

Cette année 2020 fût très spéciale…
Marché aux fleurs annulé, Sécheresse, annulation du concours des villages fleuris, confinement…
Le comité a essayé de fleurir le village comme il a pû !
Un alibizia a été planté dans la cour « coté garçons ». Il a été arrosé, choyé par les bénévoles…. Et il a résisté.

*Les membres du comité de fleurissement de Jalogny vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année.*

# VIE ASSOCIATIVE

## L'AMICALE DE JALOGNY

En cette fin d'année, notre Amicale fut, à nouveau, empêchée dans ses actions, du fait des mesures sanitaires.

### Soirée « Chansons françaises » (5ème édition, le 19 septembre)

Avant le reconfinement, la 5ème édition de la Soirée Chansons françaises a pu être maintenue le samedi 19 septembre – et cela au prix de strictes mesures sanitaires : réservation obligatoire, accueil avec places assignées et chaises vides entre les sous-groupes (membres d'une même famille, couples, individuels), suppression du moment convivial qu'est le traditionnel pot qui suit le récital.

Accompagnés au piano par Carolyne, sous les éclairages mobiles et colorés gérés par Pierre P., nos artistes de la voix et de la scène, Thérèse et Gérard ont créé l'ambiance en enchaînant les succès d'hier et d'aujourd'hui et quelques perles plus rares, les uns et les autres puisés dans le patrimoine de la chanson francophone.

Un moment de fraîcheur bienvenu, la prestation de Shila, jeune voix prometteuse.

### « Halloween »

Si ce méchant coronavirus est réputé redoutable pour les personnes âgées, il atteint toutes les générations directement et indirectement : ainsi il a privé les enfants de Jalogny d'heureux moments à partager : après la Chasse aux œufs de Pâques, annulée lors de la première vague de l'épidémie, ce fut au tour d'Halloween d'être frappé par la seconde !

**Le Bureau de l'Amicale réfléchit aux orientations de son action envers les différentes classes d'âge de notre commune, et, avec la future tranche d'aménagement de la grange municipale, aux animations, expositions, spectacles et événements qui pourront s'y tenir.**

*L'Amicale de Jalogny présente à chacune et chacun ses meilleurs vœux pour l'année 2021, avec l'espoir de chaleureux moments partagés.*

**Contact :**
**0670044214 Gérard Magnouloux**
**genathlu@free.fr**

# PETITE HISTOIRE DE JALOGNY

## LE PAS DE LA MULE

***La commune s'agrandissant avec l'arrivée régulière de nouveaux habitants, il nous a paru intéressant de leur faire connaître au fil des bulletins, les traditions populaires et légendes liées à quelques lieux du village.***

Parmi elles une tradition orale se rapporte à une pierre appelée « le pas de la mule ». Josiane Gaubert, guide de pays et Pierre Danière ancien maire du village nous ont aidés à en trouver la version la plus connue. Nous en donnerons ci-dessous, l'exacte position pour que chacun puisse le trouver lors d'une prochaine promenade.

Jadis, écrit Gabriel Jeanton, historien, archéologue mâconnais, s'intéressant tout particulièrement aux traditions populaires de sa région, les pierres, les rochers étaient vénérés, entourés de légendes, comme les sources, les arbres…

Cette pierre où l'on devine une empreinte possède donc sa légende :

On raconte que St Hugues, le fondateur de la grande église de Cluny, était à l'origine un sage meunier d'Avenas, commune du haut Beaujolais. Un jour, le Bon Dieu lui apparut et lui ordonna de bâtir une abbaye. Le saint en fut tout étonné, mais Dieu lui enjoignit de jeter sa meule de moulin, lui indiquant, que là, où elle tomberait, là serait la place du nouveau monastère. Hugues lança alors sa meule, qui d'Avenas, fit un bond prodigieux et tomba près de Cluny. Hugues se mit alors à la recherche de sa meule. Quand il l'eut trouvée, il l'a chargea sur sa mule, qui se raidissant, pour supporter ce lourd fardeau, laissa l'empreinte de son pas dans le roc.

Cette légende au caractère assez extraordinaire, est entremêlée de fantastique et de vérité historique, puisque St Hugues commença la construction de Cluny III en 1088, la plus grande église de la chrétienté, avant l'église St Pierre de Rome, et que l'église d'Avenas eut une histoire forte avec Cluny.

D'après le cadastre, la partie du chemin où se situe le Pas de la Mule s'appelle «chemin rural dit sur l'Orme». Cette portion est comprise entre le «chemin rural dit de Matras» (près de chez Daniel Gelin) et le «chemin rural dit de la Riffora» premier chemin à droite après le cimetière, lorsque l'on vient du village par la départementale.

# NATURA 2000, UN OUTIL POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ SUR NOTRE TERRITOIRE

**La commune de Jalogny fait partie du site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du Bassin de la Grosne et du Clunisois ».**

**Mais qu'est-ce que Natura 2000 ?**
Un site Natura 2000 est un territoire qui a été reconnu au niveau de l'Europe car abritant de nombreuses espèces faunistiques et floristiques dont certaines sont rares et menacées de disparition. Leurs milieux de vie, appelés « habitats naturels », font partie intégrante de nos paysages mais certains sont modifiés par des changements de pratiques et tendent à disparaître. A l'échelle de l'Europe, cela constitue un véritable réseau couvrant plus de 18% de la surface de l'Union Européenne et 13% de la surface française.

**Et sur notre territoire, quelles sont les espèces que l'on préserve ?** Parmi les nombreuses espèces recensées sur notre site Natura 2000, on retient la présence d'espèces emblématiques telles que le sonneur à ventre jaune qui est un petit crapaud dont l'existence sur notre territoire est lié au maintien de points d'eau peu profonds. Plusieurs espèces de chauves-souris y trouvent aussi des habitats favorables pour se reproduire et chasser. Le réseau de haies, très important dans notre paysage joue pour elles un rôle essentiel car permet leurs déplacements et leur alimentation. Des suivis scientifiques sont régulièrement menés sur le site pour suivre les populations et enrichir la connaissance du territoire.

**Que pouvons-nous faire pour participer activement à cette démarche ?**
Le programme Natura 2000 vise à maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les populations d'espèces et leurs habitats avec la particularité, contrairement à d'autres démarches environnementales plus réglementaires, d'intégrer toutes les activités socioéconomiques qui façonnent le paysage dans chacun des projets. Chaque dossier est concerté et l'adhésion des acteurs ruraux est recherchée. Des mesures de gestion spécifiques sont ainsi mises en oeuvre grâce aux contrats Natura 2000 basés sur le volontariat. Depuis déjà une dizaine d'années, les agriculteurs du territoire ont la possibilité de signer des contrats agricoles appelés Mesures Agro-Environnementales. Tout propriétaire privé peut aussi s'engager dans le dispositif et mobiliser des financements de l'Etat et de l'Europe pour des projets tels que la restauration de zones humides ou de mares, l'entretien du bocage, la mise en place de dispositifs favorables aux chauves-souris dans la rénovation du bâti, etc.

**Si vous souhaitez avoir plus d'informations ou si vous souhaitez réfléchir à un projet en faveur de la biodiversité, n'hésitez pas à contacter un animateur Natura 2000 à natura.grosne.clunisois@orange.fr ou au 03 85 59 13 18.**

*©Natura 2000 - zone humide*

©Natura 2000 - ruisseau